Augmenter le taux de recyclage des emballages des la vente en ligne



Accepté par la Session des jeunes par 120 voix contre 46

Année: 2022

Thème: Commerce en ligne **Destinataire:** Assemblée fédérale

Type d'entrée: Pétition

Contenu:

La session des jeunes demande que les opérateurs de vente en ligne prennent en charge les coûts de recyclage des emballages de leurs envois et qu'ils réduisent le plus possible le volume d'emballage et leur impact environnemental Dans les cas où cette mesure s'avérerait impraticable, une élimination écologique et techniquement irréprochable de ces emballages devra être assurée.

Justification:

En 2021, la Poste a distribué 201 millions de colis et paquets, chiffre qui continuera d'augmenter dans les années à venir. Le volume de déchets constitué par les emballages est considérable. La protection de l'environnement exige que ces déchets soient recyclés dans la mesure du possible ou éliminés de façon écologique et techniquement irréprochable. Les opérateurs de vente en ligne doivent impérativement assumer la responsabilité de leurs déchets, comme l'Union européenne le leur impose depuis 1994 avec la directive emballages et déchets d'emballages. Cette harmonisation avec le droit de l'UE permettra à la Suisse de s'ouvrir de nouveaux débouchés et de rendre l'expédition de paquets et de colis moins polluante et plus écologique.

Informations intéressantes sur le thème et Document

Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé